

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement Centre de formation et d'entraînement

2019-144

08/10/19

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

A l'occasion du Conseil d'Administration du 13 juin 2017, l'autorisation de programme n°100-2009-18 pour la construction du Centre de Formation et d'Entraînement des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique (CFE) a été ramenée de 25 millions d'euros (M€) à 15 M€ suite au recalibrage du programme de l'opération.

Le coût d'opération adopté alors ne prévoyait pas d'enveloppe destinée à intégrer une éventuelle révision des prix. Toutefois, l'indice BT01 ne cesse de progresser (entre juin 2017 et mai 2019 - dernier indice connu + 4,5 %) et ne permet pas de confirmer le pari engagé lors de la détermination de l'enveloppe.

De surcroît, le dynamisme du marché bâtiminaire sur le département de la Loire-Atlantique génère une forte sollicitation des entreprises du secteur (présence de gros chantiers tels que la construction du nouveau Centre Hospitalier Universitaire) provoquant des tensions sur les prix qui se sont particulièrement renforcées ces six derniers mois.

Enfin, la technicité et les spécificités du projet ont contribué à restreindre le nombre de groupements en capacité de candidater à l'appel d'offres du SDIS

Sur la base de ces considérations, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SDIS sur ce projet (SAMOP) préconise une augmentation de l'enveloppe de 3 M€ la portant à 18 M€.

En conséquence, il convient de réviser le coût de l'autorisation de programme le portant de 15 M€ à 18 M€, la ventilation des crédits de paiement étant la suivante :

En milliers d'euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Réalisations antérieures au 31/12/18	CP 2019	CP 2020	Reste à financer
CFE – Plateaux techniques	100-2009-18	15.000 +3.000 18.000	172,4	1.138	3.420	13.269,6

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- ✓ Approuve l'augmentation de 3.000.000 € de l'autorisation de programme n°100-2009-18 CFE – Plateaux techniques portant celle-ci à 18.000.000 € ainsi que la ventilation des crédits de paiement suivante : réalisations au 31/12/2018 = 172.390 €, 2019 = 1.138.000 €, 2020 = 3.420.000 €, reste à financer sur exercices suivants = 13.269.610 €.

Envoyé en Préfecture
Par télétransmission FAST
Convention du 04.09.08
Identifiant : 044-28440017

DATE AR Préfecture :
08.10.2019

Pour extrait certifié conforme,
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT,
Gilles NICOLAS

